

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL NEUF, ET LE VENDREDI 30 OCTOBRE 2009 A 19 HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE LE JEUDI 22 OCTOBRE 2009 S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEINI, MAIRE.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29
présents : 25
votants : 28

25 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEINI, BETTATI, BRUN, LAMY, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, SCIARRI, RENAUDO, CUER, LANGLOIS, VALENZA, AUDDINO, DURAND, FOUREL, MERLINO, FONTAINE, SANTINI, BAGNIS, ALFONSI, PIGNAL, MONROLIN, LEFEVRE, SCOTTO.

03 REPRESENTES : Mesdames et Messieurs HULLIN par TRANI, CARRE par SCIARRI, OCELLI par ALFONSI.

01 ABSENT : Madame BENALI-KAHLOUL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa SIEGEL.

RAPPORTEUR : Claude BRUN.

O B J E T :

Cimetière du Mont Gros
Reprise des
concessions
temporaires de 15 ans

Vu la loi N° 82-113 du 02 Mars modifiée, relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L. 2122-22 8° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 04 Juillet 2009 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 22 Décembre 1981 portant règlement municipal des cimetières,

Considérant la nécessité de reprendre dans le cimetière du Mont-Gros, plusieurs concessions temporaires de 15 ans situées

- Allée N° 2 - Case N° 29, arrivée à expiration en 1998,
- Allée N° 3 - Case N° 41, arrivée à expiration en 1998,
- Allée N° 4 - Case N° 70, arrivée à expiration en 2002,
- Allée N° 4 - Case N° 77, arrivée à expiration en 2003,

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

le : 12/11/2009

Publié ou Notifié

le : 12/11/2009

qui n'ont pas été renouvelées dans le délai légal de deux ans suivant leur échéance,

Considérant que le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de reprendre les concessions temporaires de 15 ans situées au cimetière du Mont Gros,
- Allée N° 2 - Case N° 29, arrivée à expiration en 1998,
- Allée N° 3 - Case N° 41, arrivée à expiration en 1998,
- Allée N° 4 - Case N° 70, arrivée à expiration en 2002,
- Allée N° 4 - Case N° 77, arrivée à expiration en 2003,

qui n'ont pas été renouvelées dans le délai légal de deux ans suivant leur échéance.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent la proposition ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

Michel MEÏNI